

Crédit de Fr. 540'000.- (HT) des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet « Simon & Membrez SA 3 » ainsi que le rachat des stations existantes

1. INTRODUCTION

Selon le processus habituel lors de constructions de nouvelles stations transformatrices, les Services industriels soumettent à l'approbation du Conseil de Ville la construction de celle dédiée au projet de renforcement du site industriel de Simon & Membrez SA, vu l'augmentation réjouissante de leurs activités dans les bâtiments existants. A la demande de Simon & Membrez SA, la présente demande de crédit comprend également le rachat de ses stations transformatrices existantes pour les intégrer dans le patrimoine des Services industriels et en assurer l'exploitation et l'entretien contre rémunération.

2. PROJET

2.1. Nouveau projet de station transformatrice

Vu l'augmentation des besoins en puissance importante du site de production du SWATCH Group, il est nécessaire de construire une extension à la station transformatrice existante sur le site. Dans le détail, il s'agit de construire une station transformatrice standard d'une puissance de 1'000 kVA avec une place en réserve pour un deuxième transformateur. Les travaux de génie civil spécifiques à cette réalisation (radier) font partie de la présente demande de crédit.

2.2. Rachat des stations transformatrices existantes

Simon & Membrez SA a émis le vœu de ne plus devoir s'occuper de l'entretien de ses deux stations transformatrices existantes. Les Services industriels ont donc proposé, sous réserve de la décision du Conseil de Ville, de les racheter à leur valeur résiduelle après amortissement de respectivement 10 et 6 ans. Après le rachat, Simon & Membrez SA louera ces stations aux Services industriels. Un contrat de location-maintenance standard est d'ores et déjà accepté dans ce sens par Simon & Membrez SA si le Conseil de Ville accepte cette demande de crédit.

Les Services industriels saluent cette solution, déjà pratiquée partout en zone industrielle, car son financement sera autofinancé par le contrat de location-maintenance et permettra de reprendre ces stations transformatrices dans leur réseau pour en assurer la maintenance régulière. C'est un gage de sécurité d'approvisionnement en général. Pour Simon & Membrez SA, l'avantage est de ne plus devoir s'occuper de l'entretien de ces équipements qui nécessite des formations particulières pour travailler dans le réseau électrique de 16'000 V.

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire est de Fr. 540'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

3.1. Nouvelle station transformatrice « Simon & Membrez SA 3 »

	en francs
- nouvelle station transformatrice « Simon & Membrez SA 3 »	170'000.-
- travaux de génie-civil pour station « Simon & Membrez SA 3 »	40'000.-
- raccordements 400 V de l'usine « Simon & Membrez SA »	70'000.-
- montage et mise en service	25'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi (environ 10 %)	31'300.-

3.2. Rachat des 2 stations existantes

- rachat de la station transformatrice « Simon & Membrez SA 1 » après 10 ans	99'200.-
- rachat de la station transformatrice « Simon & Membrez SA 2 » après 6 ans	99'500.-
- divers (actes notariés) et pour arrondi	5'000.-

TOTAL HT **540'000.-**

Le crédit de Fr. 540'000.- pour la réalisation de la station transformatrice dédiée au projet « Simon & Membrez SA » n'est pas prévu au plan financier des investissements vu sa demande récente. L'auto-financement étant garanti par le contrat de location-maintenance, cette demande de crédit n'a pas d'influence sur la planification financière des Services industriels.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			540'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier		X	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		X	
Prélèvement comptable sur un fonds existant (Fonds/ Electricité – entretien et rénovation)		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		540'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 25 ans = 4 % / 50 ans = 2 %)	2 %	10'800.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		16'200.00
Total de la charge financière annuelle		27'000.00

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.*

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 31 août 2017. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux dépendra de l'autorisation de l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI). Elle est prévue en mars 2018.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 octobre 2017

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 2 octobre 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 540'000.- (HT) des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet « Simon & Membrez SA 3 » ainsi que le rachat des stations existantes est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 octobre 2017